

NOTES SYNTHETIQUES
SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2016
VOTÉ LE 4 AVRIL 2016

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La population totale : source INSEE

2015	2016
374 hab	340 hab

L'analyse des ratios de Saint-Père :

La population DGF :

2015
445 hab

NB : Nous n'avons pas encore le chiffre de la population DGF 2016, donc les ratios proposés pour 2016 sont réalisés avec le chiffre de 2015. De plus, tous les ratios ne sont pas faits pour 2016 car il est difficile de faire un ratio sur des prévisions.

① [Dépenses réelles de fonctionnement \(DRF\) / population DGF :](#)

2015
931,00 €

② [Recettes réelles de fonctionnement \(RRF\) / population DGF :](#)

2015
1 071,00 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, même si la marge se restreint.

③ [Produit des impositions directes / population :](#)

2015
509,00 €

Ce ratio permet de voir que les dépenses de fonctionnement de la commune pour 1 habitant sont supérieures aux impôts collectés pour 1 habitant, les impôts sont donc tous dépensés.

Le tableau ci-dessous permet de voir que les bases d'imposition augmentent grâce à la revalorisation, les impôts n'augmentent pas seulement à cause des hausses de taux votés par le Conseil municipal.

	Bases effectives 2014	Bases effectives 2015	% évolution	Bases prévisionnelles 2016
Taxe habitation	446515	447503	0,20%	448398
Taxe habitation sur logements vacants	9265	11454	0,20%	11476
Taxe foncière bâtie	366607	373367	0,02%	373441
Taxe foncière non bâtie	69416	69964	0,00%	69964
Cotisation foncière des entreprises	88449	95500	0,08%	95576

Taux d'imposition :

	Taux votés en 2015	Augmentation de 1,00%
Taxe habitation	18,99%	19,99%
Taxe foncière bâti	15,14%	16,14%
Taxe foncière non bâti	46,37%	47,37%
Cotisation foncière des entreprises	19,74%	20,74%
TOTAL REVENUS DES IMPOTS	194 975,00 €	200 667,00 €

⑤ [Dépenses d'équipement brut / population :](#)

2015
1 814,00 €

Ce ratio évalue l'investissement que la commune a réalisé dans les infrastructures durables en 2015 pour 1 habitant.

⑥ [Encours de la dette/population :](#)

2015	2016
1 027,00 €	953,79 €

Ce ratio correspond à l'encours de la dette au 31/12 de l'année divisé par la population DGF (population DGF égale- chiffre 2015).

Année	Intérêts (66111)	Capital (1641)	TOTAL	En cours de la dette en capital au 31/12/N
2011	2 980,24 €	9 647,24 €	12 627,48 €	135 233,46 €
2012	3 403,15 €	17 767,27 €	21 170,42 €	117 466,19 €
2013	5 024,84 €	16 145,58 €	21 170,42 €	91 843,66 €
2014	5 729,72 €	20 142,82 €	25 872,54 €	482 078,91 €
2015	6 218,12 €	24 907,02 €	31 125,14 €	457 171,89 €
2016	9 175,75 €	32 737,43 €	41 913,18 €	424 434,46 €
2017	8 232,38 €	31 699,46 €	39 931,84 €	227 735,00 €
2018	6 777,67 €	197 650,92 €	204 428,59 €	195 084,08 €
2019	4 283,58 €	31 469,06 €	35 752,64 €	164 984,42 €
2020	3 474,67 €	25 779,37 €	29 254,04 €	139 205,05 €
2021	2 766,09 €	26 486,27 €	29 252,36 €	120 482,97 €
2022	2 034,17 €	18 676,93 €	20 711,10 €	106 304,30 €
2023	1 657,91 €	13 354,93 €	15 012,84 €	92 949,37 €
2024	1 444,29 €	13 568,55 €	15 012,84 €	79 380,82 €
2025	1 227,27 €	13 785,57 €	15 012,84 €	65 595,25 €
2026	1 006,76 €	14 006,08 €	15 012,84 €	51 589,17 €
2027	782,75 €	14 230,09 €	15 012,84 €	37 359,08 €
2028	555,12 €	14 457,72 €	15 012,84 €	22 901,36 €
2029	323,87 €	14 688,97 €	15 012,84 €	8 212,39 €
2030	89,03 €	11 170,60 €	11 259,63 €	- €

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.

La structure de la dette est composée de 6 emprunts, tous à taux fixes.
 Ces taux garantissent à la commune une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.
 Sans faire de nouveaux emprunts, la commune aura fini de rembourser ses dettes en 2030.

7 [DGF \(dotation globale de fonctionnement\) / population :](#)

2015	2016
109,00 €	86,73 €

On peut comparer ces chiffres à l'année 2011 : il était alors de 136,00 €, ce qui confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'État à l'habitant de plus en plus faible.

8 [Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :](#)

2015
52,00%

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.
 Ce ratio ne doit pas dépasser 55% 3 années de suite.

NB : ce ratio ne prend pas en compte le remboursement des frais de personnels (tels aides de l'Etat pour les contrats aidés, remboursements par les budgets annexes Camping et assainissement, remboursement des frais de personnel de la cantine par les communes du regroupement scolaire), et les recettes générées par les Fontaines salées. Avec ces compensations le ratio tombe à 36,9%.

9 [\(Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette\) / Recettes réelles de fonctionnement :](#)

2015
92,00%

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt. Cependant, comme chacun le sait, l'emprunt d'aujourd'hui c'est l'impôt de demain.

Ce ratio est à surveiller pour notre commune.

2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

Tableau des participations financières 2016 :

Organisme	Montant de la subvention
Foyer d'éducation populaire	385
Foyer d'éducation populaire / Fête nationale	2000
Coopérative scolaire	345
Adily	35
Anciens combattants bleuets	30
Association d'aide à domicile	250
Adavirs	50
Mission locale Avallonnais	30
Syndicat des vignerons Vézélien	50
Comité de Saint-Vincent Vézelay 2017	600
Association Rempart FS	220
TOTAL :	4 000,00 €

Tableau des participations en nature 2016 : mises à disposition de salles communales

Organisme	Prestation	Période	Loyer
Association TIM VO DAO	Mise à disposition Salle du camping	Lundi de 17h à 18h + jeudi de 17h à 18h + jeudi de 20h à 21h30 + certains dimanches de 9h à 12h	A titre gratuit
Section GYM F.E.P	Mise à disposition Salle du camping	Lundi de 19h15 à 21h30	A titre gratuit
Section GYM F.E.P	Mise à disposition Salle 1 ruelle de l'église	Jeudi de 19h à 20h	A titre gratuit
Association YOGA	Mise à disposition Salle du camping	Mardi de 9h à 11h + mercredi de 18h30 à 20h + jeudi de 18h30 à 20h	A titre gratuit
Club des loisirs F.E.P	Mise à disposition Salle du camping	Mardi de 14h à 18h	A titre gratuit
Section danse traditionnelle F.E.P	Mise à disposition Salle du camping	Mardi de 20h à 22h	A titre gratuit
Syndicat des vignerons du Vézélien	Mise à disposition Salle 1 ruelle de l'église	Jeudi de 20h à 21h30	A titre gratuit
Foyer Girard de	Mise à disposition Salle	Mardi de 14h à 18h	A titre gratuit

Roussilon	1 ruelle de l'église		
F.E.P	Mise à disposition du personnel technique communal	Organisation du 14 juillet	A titre gratuit

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2015

	Budget Principal	Budget Camping	Budget Assainissement	Consolidation des résultats
<u>Fonctionnement</u>				
Recettes	476 667,98 €	28 551,49 €	14 666,93 €	
Dépenses	417 139,73 €	23 655,90 €	21 251,64 €	
Résultat de l'exercice	59 528,25 €	4 895,59 €	-6 584,71 €	
Résultat antérieur reporté	145 528,78 €	5 788,27 €	33 342,28 €	
Résultat de fonctionnement	205 057,03 €	10 683,86 €	26 757,57 €	
<u>Investissement</u>				
Recettes	995 089,43 €	18 000,00 €	12 638,50 €	
Dépenses	839 998,84 €	3 871,73 €	8 903,56 €	
Résultat de l'exercice	155 090,59 €	14 128,27 €	3 734,94 €	
Résultat antérieur reporté	-33 690,76 €	-18 000,00 €	35 967,87 €	
Solde des RAR	236 128,00 €	0,00 €	0,00 €	
Besoin de financement	0,00 €	-3 871,23 €	0,00 €	
Solde définitif au 31/12/15	562 584,86 €	6 812,13 €	66 460,38 €	635 857,37 €

4/ Liste des organismes pour lesquels la commune...

...détient une part de capital

Crédit Agricole Région Bourgogne (1 part sociale)

α) ... a garanti un emprunt

DOMANYS	9 rue de Douaumont - 89000 AUXERRE
---------	------------------------------------

β) ... a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

Néant

5/ Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement

Total de l'encours garanti, capital restant dû par Domanys au 31/12/2015 : 6 795,61€.

Terme de l'emprunt : 01/03/2057

Quotité garantie par la commune : 20%

6/ Liste des délégués de service public

Néant

7/ Tableau des acquisitions et cessions immobilières

Néant

8/ BP 2016

Nous avons terminé l'année 2015 avec un **excédent cumulé de 562 584,86 €** qu'il convient de reporter en 2016.

NB : Suite à la dissolution de l'AFR, la commune bénéficie de transferts de résultats :

104,24€ en investissement

4 641,61€ en fonctionnement

il convient d'ajouter ces sommes aux résultats de l'exercice 2015.

> Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'AFR à l'entretien des chemins.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2015	Propositions 2016
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	65736	61400
73	IMPOTS ET TAXES	226536	223068
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	109140	78127
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	32001	26000
76	PRODUITS FINANCIERS	5	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	2878	0
78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	1829	
013	ATTENUATION DE CHARGES	38542	11658
	RECETTES REELLES	476667	400253
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE		
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE(N-1)	145528	209699
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	622195	609952

Chapitre 70 = produits des services et du domaine :

Par rapport au reçu 2015, ce chapitre prévoit pour 2016 :

- + recettes stables aux Fontaines salées
- + recettes de cantine légèrement en baisse (perte des GS maternelle)

Chapitre 73 = impôts et taxes :

En 2016, prévision avec augmentation de 1% qui, combinée avec la revalorisation des bases, permettra de dégager des recettes supplémentaires de l'ordre de 10 000€ et compensera la baisse des dotations de l'État.

Chapitre 74 = dotations et participations :

Baisse des dotations de l'état :

- ✚ La principale, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : 2014 était la première année d'une baisse annoncée sur 3 ans :

	DGF perçue	Différentiel en €	% de perte	Lois de finance
2011	63 701,00 €			
2012	63 300,00 €	-301,00 €	-0,63%	Gel de l'enveloppe de la DGF
2013	62 559,00 €	-741,00 €	-1,17%	Gel de l'enveloppe de la DGF
2014	58 830,00 €	-3 729,00 €	-5,96%	Baisse de 1.5 milliards d'€ de l'enveloppe
2015	48 713,00 €	-10 117,00 €	-17,20%	Baisse de 3.67 milliards d'€ de l'enveloppe
Prévisionnel	A percevoir	Différentiel en €	% de perte	
2016	38 596,00 €	-10 117,00 €	-20,77%	Baisse de 3.67 milliards d'€ de l'enveloppe
2017	28 479,00 €	-10 117,00 €	-26,21%	Baisse de 3.67 milliards d'€ de l'enveloppe
De 2011 à 2017 soit en 6 ans		-35 122,00 €	-55,29%	

- ✚ En ce qui concerne la **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**, le gouvernement a décidé d'augmenter le montant de son enveloppe au niveau national de 117 millions d'euros. La hausse enregistrée pour la commune a été de 200€ entre 2014 et 2015.
- ✚ Au titre de la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**, la baisse entre 2014 et 2015 a été de 1312€.
- ✚ La **dotation aux élus locaux** reste stable.

Concernant les différentes participations de nos financeurs :

La commune peut compter sur les remboursements de frais des communes du regroupement scolaire à hauteur des frais engagés pour leurs enfants, ce qui est une recette non négligeable (36 425€ en 2014 et 34 920€ en 2015). Ces participations baisseront en 2016 puisque l'école comptera moins d'élèves.

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante :

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux **locations de nos logements communaux**, qui ont été loués pratiquement toute l'année 2015, donc pas de perte de revenus. Mais pour 2016, le logement 1 ruelle de l'église n'est pas reloué à ce jour, donc baisse de recettes.

Pour information : Le remboursement des 3 emprunts liés à ces locaux sont de 16 221€ en 2016 (le remboursement de l'emprunt de l'achat de la saboterie se termine en 2016).

Chapitre 013 = atténuations de charges :

Ce chapitre enregistre :

- ✚ les aides de l'État pour nos différents contrats – CAE, CUI et emplois d'avenir
- ✚ les remboursements de notre assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie etc.
- ✚ ainsi que le remboursement des budgets annexes Assainissement et Camping pour les heures des agents communaux (agents techniques et administratifs), on peut jouer sur ce chapitre selon les bilans des budgets concernés.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATE 2015	Propositions 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	107525	257833
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	214368	256000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40032	49100
66	CHARGES FINANCIERES	6218	10000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)	24095	2300
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	22029	22219
	DEPENSES REELLES	414269	597452
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	2870	0
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	12500
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	417139	609952

Chapitre 011 = charges à caractère général :

- Chapitre 60 =
 - + la commune avait réussi à faire des économies en 2015
 - + prévisions de dépenses liées au nouveau bâtiment aux Fontaines salées (petit équipement, fournitures pour la boutique et stock...)
 - + dépenses en fournitures de voirie (réserve)
- Chapitre 61 =
 - + Nouveauté pour 2016 : les articles de dépenses d'entretien et réparation de bâtiments publics et de voirie faits par des entreprises seront éligibles au FCTVA. Ceci pour encourager les collectivités à faire appel aux entreprises. Il faudra voir s'il est intéressant de déléguer des travaux faits par les agents.
- Chapitre 62 =
 - + dépenses faisant appel à des prestations extérieures : personnel AGIR, impressions de catalogues et imprimés, autres services extérieurs.

Chapitre 012 = charges de personnel :

- Articles 63 + 64 = (voir détail des frais de personnel)

Ces articles enregistrent exclusivement les dépenses relatives au personnel communal.

Les faits à prévoir sont :

- + l'avancement d'un agent technique (de 1ere classe en principal 2eme classe)
- + les avancements d'indices majorés pour les agents titulaires
- + augmentation du temps de travail d'un agent technique (de 17h30 à 27,33h/sem annualisé)
- + revalorisation du SMIC au 1er janvier 2016 (agents non titulaires horaires)
- + la hausse de certaines cotisations au 1er janvier 2016 : CNRACL, IRCANTEC, URSSAF vieillesse...
- + augmentation du point d'indice de 0,6% en juillet 2016

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre enregistre principalement :

- + les dépenses relatives aux élus (indemnités, frais de mission, formations)
- + les dépenses relatives aux subventions aux associations
- + les dépenses pour la subvention à verser au CCAS
- + les dépenses prévisionnelles pour des admissions en non-valeur
- + et les dépenses relatives aux cotisations aux divers organismes de regroupement)

Chapitre 66 = Charges financières :

Ce chapitre enregistre **les intérêts des emprunts**. Il est à la hausse suite à la réalisation d'un prêt de 200 000 € en 2015. Cet emprunt finance les travaux d'investissement réalisés par pour le bâtiment d'accueil aux Fontaines salées.

Chapitre 67 = Charges exceptionnelles :

Ce chapitre prévoit les titres à annuler sur les exercices antérieurs (gros poste en 2015 suite à une erreur d'imputation d'une subvention)

Chapitre 014 = Atténuation de produits :

Ce chapitre est stable.

L'INVESTISSEMENT

Le solde de la section d'investissement 2015 est de 121 399,83€ + 104,24€ (AFR) = 121 504,07€.

Le remboursement du capital des emprunts est prévu pour 32 500€, il doit être financé par des recettes certaines : le FCTVA (20 000€ reçu sur les dépenses d'investissement faites en 2014), et par un virement de la section de fonctionnement provisionné (12 500€).

Opérations courantes :

- achat d'un ordinateur portable pour le musée (remplacement ancien) : 1 041€
- achat de matériels de bureau et informatique pour le nouveaux bâtiment FS : 10 000€
- achat de mobilier pour le nouveaux bâtiment FS : 15 000€
- achat du terrain près du cimetière : 4 000€

Opérations structurantes :

Dépenses		Recettes	
Opération	Montant	Financement	Montant
Poursuite construction bâtiment Fontaines Salées	428 376,00 €	Subvention DRAC (Etat)	415 646,00 €
		Subvention CD 89	67 129,00 €
Aménagement D957 suite travaux	14 720,00 €		
TC2 Eglise ND	180 000,00 €	Subvention DRAC (Etat)	60 000,00 €
		Subvention CD 89	30 000,00 €
Rénovation et aménagement 2eme partie D957 ???	55 438,00 €		
Alimentation électrique Fontaines Salées	105 600,00 €	Subvention DETR	30 000,00 €
		Subvention Fonds de soutien investissement public local	30 000,00 €

TOTAL DEPENSES : 848 675,00€

TOTAL RECETTES : 848 675,00€

BP CAMPING 2016

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2015 avec **un excédent de fonctionnement de 10 683,86€** mais **un déficit d'investissement de 3 871,73€**, donc nous reporterons en 2016 + **6 811,13€ en fonctionnement**.

En 2016 le budget camping continue de rembourser l'emprunt de 13 000€ pour l'achat des deux mobil-home en 2014, les échéances courent jusqu'en 2018. Le remboursement du capital de cet emprunt doit être couvert par des recettes certaines d'investissement, donc prévoir en virement de la section de fonctionnement.

B/ BP 2016

1/ Les dépenses de fonctionnement :

Elles sont prévues pour un montant total de 35 012€, comprenant notamment :

- 5 900€ de virement vers la section d'investissement pour couvrir le remboursement de l'emprunt et les investissements.
- des dépenses de fonctionnement stables
- 15 112€ de remboursement de frais à la commune pour l'emploi de l'agent administratif (50%), des agents techniques, et du personnel d'été.

2/ Les recettes de fonctionnement :

Elles sont prévues pour un montant de 35 012€, comprenant notamment :

- 6 812,13€ de résultat de fonctionnement reporté de 2015

- 28 000€ de recettes (mobil-home et terrain) (*pour rappel : recette 2015 de 28 529€*)

3/ Les dépenses d'investissement :

Total de 9 771,73€ :

- 3 871,73€ de résultat négatif de 2015 (compensé par la recette à l'article 1068 viré de la section de fonctionnement)
- 4 400€ remboursement du capital des emprunts
- 1 500€ achat de la terrasse du mobil-home

4/ Les recettes d'investissement :

Total de 9 771,73€ :

- 5 900€ viré de la section de fonctionnement sur 2016
- 3 871,73€ viré de la section de fonctionnement sur le résultat 2015 (art. 1068)

BP SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

A/ Les résultats

Il indique que nous avons terminé l'année 2015 avec un **excédent cumulé (fonctionnement + investissement) de 66 460,38 €** qu'il convient de reporter en 2016.

B/ BP 2016

1/ Les dépenses d'exploitation :

Total de 51 657€, prévisions stables par rapport à 2015, même si tous les postes de dépenses ne sont pas réalisés chaque année, notamment :

- 12 000€ fournitures entretien et petit équipements
- 10 000€ entretien et réparations
- 8 000€ divers
- 12 900€ de dotation aux amortissement de travaux

2/ Les recettes d'exploitation :

Total de 51 657€.

Recettes comprenant notamment :

- 26 757,57€ excédent 2015 reporté

- 7 500€ subventions exploitations
- 12 000€ redevance du fermier gestionnaire eau potable

3/ Dépenses d'investissement :

Total de 52 602,81€, notamment :

- 4 500€ remboursement des emprunts
- 6 000€ frais d'étude (en vue curage lagune)
- 38 702€ autres installations, matériel etc. (idem)

4/ Recettes d'investissement :

Total de 52 602,91€, notamment :

- 39 702,81€ d'excédent 2015 reporté
- 12 900€ amortissement de travaux réalisés sur exercices antérieurs

NOTE SYNTHETIQUE
SUR LE BUDGET PRIMITIF CCAS 2016
VOTÉS LE 31 mars 2016

BUDGET CCAS 2016

A/ Présentation agrégée des résultats du budget CCAS au 31 décembre 2015

	<i>CA CCAS 2014</i>	<i>CA CCAS 2015</i>
Fonctionnement		
Dépenses	3 917,48 €	4 283,41 €
Recettes	1 255,00 €	3 630,04 €
Résultat de l'exercice	-2 662,48 €	-653,37 €
Résultat antérieur reporté	4 440,22 €	1 777,74 €
Résultat de fonctionnement	1 777,74 €	1 124,37 €

B/ CA 2015 / BP 2016

Nous avons terminé l'année 2015 avec un **déficit de 654,00 €**, compensé par les réserves des années précédentes. L'année 2016 commence avec un solde positif de 1 124€.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2014	Reçu 2015	BP 2016
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	210	240	199
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0	1000	500
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1045	2130	2000
	RECETTES REELLES	1255	3370	2699
OO2	Résultat de fonctionnement reporté		1778	1124
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1255	3370	3824

Chapitre 70 = produits des services et du domaine :

Ce poste de recettes dépend du nombre de personnes inscrites au repas des anciens et qui ne bénéficie par de la gratuité.

Chapitre 74 = dotations et participations :

La commune se propose de verser 500€ de subvention.

Chapitre 77 = produits exceptionnels :

Ce chapitre enregistre les dons.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATE 2014	MANDATE 2015	BP 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3305,48	3434	3400
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	72	72	80
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	540	777,3	344
	DEPENSES REELLES	3917,48	4283,41	3824
OO2	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3917,48	4283,41	3824

Chapitre 011 = charges à caractère général :

- Chapitre 62 = ce poste de dépense dépend du nombre de personnes inscrites au repas.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante :

En 2016, seules les aides au transport scolaire seront prévues (pour mémoire 1 seule de 60€ a été versée en 2015, suite à la demande de dossier). Ce poste permettra de répondre aux éventuelles autres demandes en aides au cours de l'année.